



**DELIBERATION N° 21/071 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE À L'AFFECTATION DES  
ENVELOPPES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION  
(COMMANDE PUBLIQUE ET AFPA), DE LA FORMATION DES DÉTENUS ET LA  
RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE NANTU À L'AFFETTAZIONE DI CREDITI À  
TITULU DI U PRUGRAMMA REGIONALE DI FURMAZIONE (CUMANDA PUBLICA  
È AFPA), DI A FURMAZIONE DI I PRIGIUNERI È DI A REMUNERAZIONE  
DI I STAZIANTI**

**REUNION DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit avril, la commission permanente, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

**ETAIENT ABSENTES : Mmes**

Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** la VI partie du Code du travail,  
**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République -titre VII,

- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** le contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle voté par l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2017,
- VU** le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé le 3 juillet 2019 entre la Collectivité de Corse et l'Etat,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Laura Maria

POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la convention triennale entre la Collectivité de Corse et l'AFPA, et **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE** de repartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2021

PROGRAMME : Formation professionnelle FSE - N° 4212

**MONTANT DISPONIBLE .....4 200 000 euros**

**MONTANT AFFECTE .....4 200 000 euros**

Mise en place d'une programmation de formation en faveur des demandeurs d'emploi, cofinancée par le fonds social européen à hauteur de 50 %.

**DISPONIBLE A NOUVEAU ..... 0 euro**

PROGRAMME : Formation professionnelle apprentissage - N° 4211

**MONTANT DISPONIBLE.....25 000 000 euros**

**MONTANTS AFFECTES :**

AFPA.....11 100 800 euros

Formation des détenus.....250 000 euros

Rémunération des stagiaires - Agence de Services et de Paiement (ASP)  
..... 4 250 000 euros

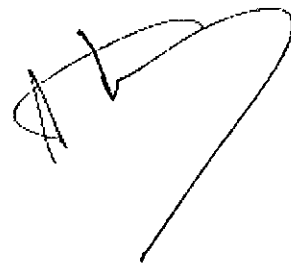
**DISPONIBLE A NOUVEAU .....9 399 200 euros**

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT  
N° 2021/146/CP**

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFETTAZIONE DI CREDITI À TITULU DI U  
PRUGRAMMA REGIONALE DI FURMAZIONE (CUMANDA  
PUBLICA È AFPA), DI A FURMAZIONE DI I PRIGIUNERI È  
DI A REMUNERAZIONE DI I STAZIANTI**

**AFFECTATION DES ENVELOPPES DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION (COMMANDE  
PUBLIQUE ET AFPA), DE LA FORMATION DES DÉTENUS  
ET LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Le cadre général

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a confié à la Collectivité de Corse d'importantes compétences en matière de formation.

Ces attributions, précisées dans l'article L. 4424-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui confèrent ainsi :

- la mise en œuvre des actions de formation professionnelle ;
- l'élaboration, en concertation avec l'ensemble des partenaires, du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) ;
- la conception du programme d'activités de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

Ses compétences renforcées s'exercent dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Celui-ci définit la stratégie territoriale en matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie des différents publics (jeunes et adultes).

Son objet est de favoriser l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi via :

- la levée des freins à la qualification et à l'insertion professionnelle ;
- l'adaptation de l'offre de formation aux attentes des publics et des territoires ;
- la garantie d'un parcours de qualité pour tous les publics.

Son objectif vise donc la convergence entre la demande de formation des publics et la demande de compétences des employeurs, et ce, en tenant compte du contexte socio-économique du territoire et des attentes individuelles.

A ce titre, deux axes d'intervention sont déployés :

- d'une part une programmation mise en place dans le cadre de l'AFPA,
- d'autre part, une programmation mise en place en complémentarité, dans le cadre d'une commande publique élaborée **afin de satisfaire au mieux les besoins de l'économie, des publics et des territoires.**

L'ensemble de notre action devra répondre aux mesures du Plan Salvezza de la Collectivité de Corse :

- favoriser la mise en place de dispositifs dans les filières du tourisme et l'ensemble des filières stratégiques,
- réorienter les compétences vers les filières porteuses,
- développer une offre de formation professionnelle à distance innovante et de qualité.

Le présent rapport a pour objet, afin de faire face à ces différents objectifs :

- de renouveler la convention triennale entre la Collectivité de Corse et l'AFPA pour les années 2021 - 2022 - 2023,
- d'affecter l'enveloppe nécessaire à la mise en place d'actions complémentaires dans le cadre d'une commande publique,
- d'affecter l'enveloppe nécessaire à la mise en place d'un programme de formation à destination des détenus,
- d'affecter l'enveloppe dédiée à la rémunération des stagiaires.

### **1. La convention entre la Collectivité de Corse et l'AFPA**

Le programme de formation mise en place par l'AFPA est une compétence obligatoire de la Collectivité et s'inscrit à part entière dans le Plan régional de développement de la formation et dans ses déclinaisons annuelles à travers le Programme Régional de Formation.

Cette convention triennale permettra donc la programmation d'actions subventionnées mises en œuvre par l'AFPA afin de mettre en cohérence les différents programmes de formation à destination des demandeurs d'emploi.

Pour l'année 2021, cette convention identifiera dans son annexe I, une programmation d'actions de formation répondant aux besoins des publics et des territoires en application du PRIC et en cohérence avec le Plan Salvezza.

Elle permettra la mise à disposition par l'AFPA de la plateforme de formation à distance METIS.

Elle permettra d'intensifier l'existant en mettant en place des actions innovantes dans le cadre d'une politique de formation ayant pour objectifs :

- L'amélioration de la connaissance en emploi et en compétence des territoires ;
- L'optimisation et la transformation de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins identifiés.

Les actions menées devront :

- Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi au regard des besoins de l'économie,
- Garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants,
- S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation.

La programmation de l'AFPA proposera cette année 1 505 places dans le cadre de 165 sessions de formation dans les différents territoires et secteurs d'activité.

L'ensemble des plateaux de formation, et les postes de travail qui y sont rattachés, serviront de support à des formations qualifiantes, « certifiantes », mais aussi à des actions préparatoires permettant d'accéder à des formations qualifiantes et à des stages de professionnalisation et de perfectionnement.

Les postes de formation pourront être mis à disposition des publics en présentiel ou à distance, et ce, dans le cadre d'un déploiement sous une forme « multimodale » qui se généralise à l'AFPA de Corse.

La programmation mise en œuvre par l'AFPA sera financée à hauteur de 11 108 000 € dont 4 000 000 € par l'enveloppe du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), et 100 800 € pour la mise à disposition de la plateforme « Metis Corsica ».

## **2. La programmation d'actions de formation via une commande publique**

Une commande publique élaborée sur la base de besoins identifiés avec les acteurs de terrain que sont, Pôle Emploi, les Missions Locales, CAP Emploi et les socioprofessionnels, permet de mettre en place une programmation de formation à destination des demandeurs d'emploi en complément des actions de formation mises en place par l'AFPA. La programmation 2021 a fait l'objet d'un appel d'offre lancé en 2019 et permettant une reconduction sur l'année 2021.

Une offre de formation de 964 places pourra être proposée dans les différents secteurs d'activité déclinés ci-dessous :

- le secteur agricole : 19 actions ; 208 places
- le secteur des transports : 16 actions ; 140 places
- le commerce et l'artisanat : 5 actions ; 54 places
- le secteur santé social : 13 actions ; 154 places
- le secteur hôtellerie-restauration : 1 action ; 12 places
- le secteur bâtiment/électricité/électronique : 2 actions ; 30 places
- le secteur sport et loisirs : 5 actions ; 56 places
- Le secteur maritime : 3 actions ; 28 places
- l'insertion sociale et professionnelle : 20 actions ; 238 places

Dès cette année, et pour une opérationnalité en 2022 un nouveau mode d'achat de formation plus agile et plus souple sera mis en place pour une période de 4 ans (2022-2025).

L'objectif étant d'adapter les commandes en fonction du besoin des territoires, en s'appuyant sur un référencement d'organismes de formation qui se veut assez large. En effet, par ce mode d'achat, la Collectivité de Corse pourra référencer le plus de composantes possibles afin de faire face à la diversité des besoins.

Un accord cadre composé de 10 lots :

- 1. Bâtiment
- 2. Agriculture et Agro-alimentaire
- 3. Numérique
- 4. Métiers de bouche et alimentation



- 5. Nautisme et métiers du maritime
- 6. Transport, logistique
- 7. Animation socio-culturelle et sportive
- 8. Services aux particuliers et aux collectivités, commerces
- 9. Compétences transverses à l'entreprise et soft skills (insertionnel, savoir être...)
- 10. Maintenance automobile

Le coût total prévisionnel de cette programmation est estimé à 4 200 000 €.

Le Fonds Social Européen participe à son financement à hauteur de 50 % soit 2 100 000 €.

### **3. Programme de formation en faveur des détenus**

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, transfère aux régions la formation professionnelle des détenus.

La collectivité de Corse a donc désormais en charge la mise en place d'actions de formation destinées aux détenus.

Cette offre de formation a fait l'objet d'un marché lancé au mois de février 2020 prévoyant des actions reconductibles en 2021 - 2022 - 2023. Il offre une capacité d'accueil de 100 places réparties dans les 3 établissements pénitentiaires de l'île. Elle concerne le secteur du bâtiment, de la restauration des transports, de l'agriculture et réponds aux besoins exprimés par l'administration pénitentiaire au regard des profils des publics et des potentialités de chaque établissement.

Le coût prévisionnel de cette programmation est de 250 000 €.

### **4. La rémunération des stagiaires**

L'ensemble des stagiaires du Programme Régional de Formation bénéficie d'une rémunération selon les règles établies par le Code du travail.

Cette année environ 2 000 stagiaires seront rémunérés dans le cadre des actions suivantes :

- formations qualifiantes, préqualifiantes, insertionnelles, mise en place dans le cadre de la commande publique et de l'AFPA ;
- formations destinées aux détenus.

La gestion de cette rémunération est assurée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dans le cadre du marché n° 20DFT011.

Le coût prévisionnel de la rémunération des stagiaires est estimé pour cette année à 4 250 0000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME  
D'ACTIVITE MISE EN ŒUVRE PAR L'AFPA DE CORSE**

**N° 21/SFOR/**

Exercice 2021  
Origine 2021  
Chapitre 932  
Fonction 25  
Compte 657382  
Programme 4211

**Entre**

**La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,**

**Et**

**L'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), représentée par sa directrice Générale, Mme Pascale D'ARTOIS.**

**N° Siret 300 599 123 02023**

- VU** le Code du travail,
- VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article L. 4424-34 du Code général des collectivités territoriales confiant à la Collectivité Territoriale de Corse, aujourd'hui Collectivité de Corse, par voie de convention, la programmation des formations et des opérations d'équipement de l'AFPA,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 « relative à la Corse »
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- VU** la délibération n° 17/332 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant adoption du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle en Corse (CPRDFOP) 2017-2022,
- VU** le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé le 3 juillet 2019 entre la Collectivité de Corse et l'Etat
- VU** la délibération n° 20/200 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020 portant adoption du volet « SALVEZZA » du Plan Salvezza E Rilanciu (Acte 1),
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

**VU** la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant la subvention relative au fonctionnement du Programme d'Activité mis en œuvre par l'AFPA de Corse,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la prise en charge par la Collectivité de Corse, du programme de l'activité de l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) pour une période trois ans (2021-2022-2023).

Chaque année la Collectivité de Corse définira un programme prévisionnel de formation, d'accompagnement et des services associés afin de répondre aux besoins structurels de l'environnement socio-économique en Corse.

Ce programme précisera particulièrement un nombre prévisionnel de parcours accessibles à tout actif, demandeur d'emploi ou non, salarié d'entreprise ou d'établissement public de Corse. Il se déclinera par secteurs et par territoires.

L'ensemble de la programmation sera défini en cohérence avec les préconisations du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), et devra permettre la mise en œuvre des axes identifiés dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Elle devra prendre en compte les mesures identifiées dans le Plan Salvezza de la Collectivité de Corse.

### **ARTICLE 2 : Domaine de la convention**

La Collectivité de Corse subventionne le fonctionnement de la structure et définit les modalités d'élaboration de la programmation des actions d'accompagnement, de formation, de certification et d'ingénierie.

La programmation des actions de formation de l'AFPA sera prioritairement orientée vers les filières identifiées comme stratégiques en Corse, et réparties *en 3 groupes* :

- filières « clés » : Tourisme, Commerces et services de proximité, BTP, transports et logistiques
- filières « souveraines » : Santé & Silver économie, Energies & Développement durable, agriculture industries agroalimentaires
- filières « d'avenir » : Numérique, Nautisme, aéronautique, cosmétique , industries culturelles et créatives ( ICC)

La présente convention prend en compte également l'accueil des différents publics en recherche d'insertion ou de reconversion professionnelle :

- les demandeurs d'emploi ou des personnes non occupées :
  - À la recherche d'une certification de leur acquis professionnels,
  - Souhaitant acquérir une qualification professionnelle nouvelle,
  - En reconversion professionnelle
  - Issus des quartiers prioritaires ou des milieux ruraux
  - Fragilisés, en situation d'exclusion de longue durée sur le marché de l'emploi,

- Personnes handicapées,
  - Français originaire des départements et territoires d'outre-mer,
  - Personnes détenues,
  - Seniors,
  - Des jeunes (de plus de 18 ans) à la recherche d'une entrée dans le monde de l'entreprise, ou dépourvu de qualification dans le système de formation initiale,
  - Les jeunes 16-18 en lien avec le dispositif mis en place dans le cadre du plan de relance national.
- Les salariés
- Engagés dans une démarche d'apprentissage en alternance (Contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou Période de Professionnalisation, Parcours Emploi Compétences),
  - En reconversion menant un projet personnel et/ou professionnel ou bien anticipant une mutation économique dans le cadre de leur CPF,
  - D'entreprise qui viennent enrichir leurs compétences dans le cadre du plan de formation ou plan de gestion des compétences,

L'ensemble de la programmation mise en œuvre par l'AFPA sera déployé sur les structures pérennes des territoires suivants :

- Ajaccio
- Sarrola
- Propriano
- Porto Vecchio
- Ghisonaccia
- Corte
- L'Île Rousse
- Bastia
- Borgo

Dans le cadre de cette convention triennale, il sera envisagé la création de tiers lieux dans les microrégions les plus éloignées des grands bassins d'emploi, notamment dans l'Ouest Corse, l'Alta Rocca et la Casinca, afin de renforcer l'accès à la formation pour tous et de développer une dynamique partenariale par la mise en œuvre de projets collectifs.

L'AFPA a vocation de faire de ses centres de formation des tiers-lieu « AFPAESE » dans lesquels elle accueillera ses différents partenaires.

### **ARTICLE 3 : Articulation de 3 axes fondamentaux**

Les activités de l'AFPA en Corse se déclinent en trois axes principaux qui peuvent s'articuler, successivement dans le temps, et/ou simultanément, et/ou séparément : l'accompagnement, la formation, la certification. Ils constituent une gamme complète de services dans l'économie des compétences.

#### **Article 3-1 : Actions portant sur l'accompagnement**

Les prestations innovantes en matière d'Accompagnement mises en place par l'AFPA Corse ces 3 dernières années permettront de répondre aux attentes du Programme Régional de Formation, du Pacte Régional des investissements dans les compétences et du plan Salvezza e Rilanciu.

- **En amont de la formation**

L'AFPA a deux agences dans les centres villes d'Ajaccio et de Bastia qui déploient leur offre de services sur tout le territoire. Elles délivrent principalement des services d'information, de conseil en formation, d'accompagnement des demandeurs d'emploi et salariés.

La localisation et l'accessibilité de ces lieux au plus près du public, permet d'identifier et de lever les premiers freins d'accès à la formation et à l'emploi.

L'AFPA Corse met ainsi en œuvre une véritable gamme de prestations de services :

- Réalisation d'informations collectives permettent d'étayer des projets individualisés ouvrant l'accès à un parcours de formation.
- Identifications de Compétences
- Evaluations des Capacités et des Aptitudes Professionnelles,
- Repérages d'Acquis Professionnels
- Utilisation d'outils permettant de travailler sur la représentation du métier et des modes d'apprentissage

La digitalisation permet d'intervenir sur tous les territoires en proposant des outils automatisés avec des générateurs d'évaluation et de répondre efficacement aux besoins des individus avec un accompagnement des équipes conseil en formation sur l'utilisation des outils. Ceci ayant pour effet de réduire la fracture numérique et sécuriser les projets de formation.

Les stagiaires accueillis devront, par principe, faire l'objet d'une prescription établie par Pôle Emploi, CAP Emploi ou la Mission Locale.

Dans le cas où la personne accueillie ne disposerait pas d'une prescription, l'AFPA s'appliquera à faire le lien entre les différents partenaires prescripteurs.

- **Pendant la formation**

Un « espace ouvert d'accompagnement » est organisé dans chaque site ayant vocation à accueillir et accompagner les demandeurs d'emploi dans un parcours visant à :

- Maximiser ses chances de trouver un emploi
- Réussir ses apprentissages
- Améliorer son insertion sociale

Cette offre de service multimodale et évolutive est construite de la manière suivante :

Un Sas d'intégration permettant d'élaborer un diagnostic afin de définir un parcours individuel de formation et/ ou un parcours individualisé approfondi.

La mise à disposition de plusieurs ateliers permanents d'accompagnement permet de favoriser :

- L'insertion sociale
- L'accès aux apprentissages
- L'insertion professionnelle

Parallèlement l'AFPA, offre des solutions d'hébergement et de restauration sur ses sites principaux :

- **Centre de Formation de Corte :**

Restauration collective midi et soir et un hébergement de **84** lits.

- **Centre de Formation d'Ajaccio :**

Restauration collective le midi uniquement

Solution d'hébergement externe sur le site Marina Viva. Ce partenariat avec cet opérateur permet de lever les freins à la mobilité en offrant un hébergement pour les stagiaires résidant hors de la communauté d'agglomération d'Ajaccio.

- **Post formation**

Le réseau AFPA a vocation à créer, fédérer et animer le réseau des stagiaires et anciens stagiaires de formations de l'AFPA, quel que soit leurs statuts actuels.

L'AFPA met en œuvre un suivi des stagiaires par le biais d'enquêtes et de bilans de situations entre trois et six mois après la fin de la formation.

### **Article 3-2 : Actions portant sur la Formation**

L'Afpa Corse a intégré dans son offre de formation les opportunités du numérique : présentiel enrichi, outils collaboratifs tout en conservant la réalité des mises en situations professionnelles.

Ces méthodes pédagogiques rendent le stagiaire plus autonome dans l'acquisition des compétences en rendant les apprentissages plus motivants.

Le formateur reste toutefois la clé essentielle pour accompagner le stagiaire dans ces changements.

L'accélération de la digitalisation de la formation a modifié les façons d'apprendre et de former.

Le digital Learning s'adresse à tous les métiers et à tous les niveaux de qualification mais il prend véritablement son sens dans une approche multimodale. La complémentarité entre la formation présentielle et à distance est essentielle pour garantir un processus pédagogique de qualité alternant phase d'acquisition de compétences et phases d'accompagnement.

L'Afpa propose aujourd'hui une offre de formation tournée vers la e-digitalisation, plus de 40 % de ses actions de formations sont dispensées en mix Learning, permettant ainsi aux demandeurs d'emploi de devenir plus autonomes et performants face à la transition numérique.

Les centres AFPA constituent à cet égard de véritables ateliers reproduisant les conditions de travail et de production de l'entreprise.

L'Afpa souhaite aujourd'hui étendre à d'autres secteurs son catalogue d'offre de formation multimodale.



L'AFPA Corse met ainsi en œuvre une véritable diversité pédagogique :

- La formation en présentiel
- La formation en alternance individualisée ou collective,
- La Formation en mix Learning : (alternant des périodes en présentiel et à distance ajustées en fonction des publics, et des niveaux).
- 100 % digital

L'AFPA tend également à développer au sein de son offre de service La Formation En Situation de Travail.

- Apprendre en travaillant et travailler en apprenant

Ce dispositif consiste à favoriser l'apprentissage lors d'une situation effective de travail, ponctuée par la mise en œuvre de temps de réflexion sur ces pratiques, et par l'accompagnement d'un tuteur tout au long de l'acquisition de ces nouvelles compétences.

La Formation en Situation de travail vise l'obtention de compétences et de connaissances, pendant l'exercice d'un métier. Elle vise à :

- Adapter les contenus de formation au plus près du poste de travail ;
- Disposer des compétences nécessaires à son activité et à son développement ;
- Mieux insérer dans l'emploi les actifs et sécuriser leur parcours dans l'entreprise ;
- Fédérer plusieurs entreprises d'un territoire ou d'un secteur autour du développement des compétences des individus et de leur polyvalence,

Des bénéfices partagés par tous

- Pour les stagiaires, l'acquisition des compétences est renforcée et accélérée. Le lien avec l'entreprise et le travail est facilité et accompagné. L'insertion par l'emploi est plus aisée.
- Pour les entreprises et les territoires : l'ajustement des compétences nécessaires à l'activité et au développement économique est amélioré.

Ces formations financées par la Collectivité de Corse peuvent ouvrir droit à rémunération pour les publics ne bénéficiant pas de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) délivrée par Pôle Emploi.

### **Article 3-3 : La Certification AFPA**

Les parcours qualifiants proposés par l'AFPA Corse conduisent, dans leur grande majorité, à une certification reconnue par :

- Des Titres Professionnels du ministère des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Ces titres constituent des diplômes inscrits au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) et permettant d'acquérir une qualification reconnue, de faire valider les compétences acquises, d'attester l'aptitude à exercer le métier choisi, de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi.
- Des Certificats de Compétences Professionnelles, modules d'un titre professionnel inscrits au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) et permettant d'acquérir une qualification partielle reconnue,

de faire valider les compétences acquises, d'attester l'aptitude à exercer le métier choisi et de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi.

- Des certificats de qualification professionnelle : créés et délivrés par une ou plusieurs branches professionnelles, les certificats de qualification professionnelle (CQP) permettent aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences spécifiques à un métier et reconnues par la convention collective ou l'accord de branche auquel il se rattache.
- Des certifications CLÉA et CLÉA Numérique délivrées par Transition PRO ou France Compétence et permettant aux actifs de faire reconnaître et de valider des compétences transversales et/ou numériques.

Ces certifications peuvent être obtenues par le biais de la formation professionnelle continue ou par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les prestations de certifications délivrées par l'AFPA en Corse s'inscrivent dans le cadre des Missions Nationales de Service Public commandées par l'Etat.

#### **Article 4 : Ingénierie**

La Collectivité de Corse attend de l'Afpa Corse qu'elle devienne un outil régional en matière d'ingénierie pédagogique. Il s'agit de faire évoluer l'offre de formation régionale en adéquation avec les mutations socio-économiques en Corse et les innovations en matière de pédagogie. Tous les projets relevant d'un caractère innovant tant sur les formations que sur les territoires feront l'objet d'ateliers.

A ce titre le pôle ingénierie abordera :

- Le déploiement de la digitalisation et de la multimodalité au service de l'offre de formation régionale annuelle du Programme Régional de Formation,
- La mise en œuvre de projets « d'écoles » permettant de donner une identité remarquable à un champ professionnel (Exemples : « Ecole des métiers de l'eau », « Ecole des métiers de la gestion des déchets » ...),
- Le projet de construction d'un Hub Saisonnier : une plaque tournante permettant l'accompagnement et la mise en relation des travailleurs saisonniers du tourisme avec les professionnels, les organismes de formation et tous les acteurs du secteur.
- La réalisation d'une cartographie des formations par filière et une programmation concertée avec d'autres organismes de formation (CCI, CM, OF...),
- La réflexion sur la création d'un label régional porté par la Collectivité de Corse pour les formations spécifiques et identitaires expérimentées en Région.
- Le projet de création d'un Pôle numérique porté d'ores et déjà dans le dossier d'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoire » en partenariat avec le pôle développement de l'université de Corse, le Centre de la Jeunesse et des sports de Corse (Fablab d'Ajaccio) et l'association OPRA (Fablab de Bastia).

Les premiers chantiers qui seront développés sur ces 3 ans sont :

- Le déploiement de la 1<sup>ère</sup> phase de la plateforme régionale de formation multimodal Métis « Métis Corsica » à destination de tous les organismes de formation attributaires des marchés de formation du Programme régional de formation en faveur des demandeurs d'emploi (Mesure 4.5 plan Salvezza « Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité).

- Une seconde phase permettra un déploiement plus large à destination des centres de formation insulaires hors PRF.
- L'expérimentation de l'accès à la certification Cléa Socle et/ou Cléa numérique aux demandeurs d'emploi peu qualifiés et ou souffrant de la fracture numérique.

La certification CleA permet de valider le socle de connaissances et de compétences professionnelles.

La certification CleA numérique permet de valider les compétences sur l'ensemble des fondamentaux de l'identité numérique.

Ces certifications ont pour but :

- L'obtention de certificats supplémentaires ou complémentaires à leur parcours de formation
- Et l'amélioration de leur accès à l'insertion sociale et professionnelle par la maîtrise de compétences transverses.

### **Article 5 : Communication**

La Collectivité de Corse et l'AFPA, s'engagent à mettre en œuvre une politique de communication permettant :

- Une lisibilité de l'ensemble des offres de formation du programme d'activités fixé par la Collectivité de Corse (lien CARIF OREF/ AUDE-OUIFORM/ CORSICA ORIENTAZIONE),
- La mise en place d'un plan de communication annuel visant à promouvoir :
  - Les dispositifs (public jeune, fracture numérique, promotion de la femme...)
  - Les offres de formation
  - Les projets innovants déployés au cours des trois ans à venir

Dans ce cadre, le Service de Communication de l'AFPA Corse en concertation avec la Collectivité de Corse pourra être sollicitée :

- Mise en place d'évènements
- Politique éditoriale commune
- Création de supports de diffusion
- Développement d'une communication interne et externe

Afin d'optimiser ce plan de communication, différents partenariats seront initiés (médias, Corsica Orientazione et acteurs de formation...)

### **ARTICLE 6 : Pilotage de la convention**

Cette convention fera l'objet d'un suivi par les services de la Collectivité de Corse et pourra être amené à évoluer en fonction des territoires et des publics.

Les rencontres seront cadencées comme suit entre les services de la Collectivité de Corse et de l'AFPA.

En fonction des thématiques abordées, certains partenaires extérieurs pourront être invités à participer.

	AFIPA Collectivité de Corse	AFIPA AFPA	Objectifs opérationnels
	Directeur de la formation tout au long de la vie Directeur adjoint des formations professionnelles continues Chef de service	Directeur Régional Directeurs(trices) de Centre Comex	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation de la convention d'application annuelle à venir</li> <li>Point d'étape sur la convention d'application annuelle en cours</li> <li>Suivi des projets et ateliers</li> <li>Echanges d'informations diverses entre les deux entités</li> </ul>
	Directeur adjoint des formations professionnelles continues Chef de service	Directeur Régional Directeur(trice) de Centre Comex-Codir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage de la relation CdC AFPA et partenariats</li> <li>Suivi des plans régionaux ( Pric, Plan Salvezza)</li> <li>Proposition de pistes d'évolution, d'amélioration et mise en place de projets nouveaux</li> <li>Suivi quantitatif, qualitatif et financier de la convention et de ses avenants</li> </ul>
	Identification des chefs de projet et intervenants en fonction des thèmes	Identification des chefs de projet et intervenants en fonction des thèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'ateliers visant à impulser un projet et sa mise en œuvre</li> </ul>

## **ARTICLE 7 : Financement de la Collectivité de Corse**

Afin d'assurer les besoins structurels de l'activité de l'AFPA en Corse, et sous réserve chaque année du vote du budget de la collectivité de Corse, le montant du financement du **fonctionnement** annuel versé par Collectivité de Corse est fixé à 7 000 000 €.

Pour les années 2021 et 2022, et sous réserve du vote du budget, une enveloppe annuelle du **Plan Régional d'Investissement dans les Compétences** d'un montant de 4 000 000 € sera dédiée à l'AFPA pour la mise en place d'actions conformes aux objectifs de ce plan.

Pour la durée de la présente convention la mise à disposition de **la plateforme « Metis Corsica »** sera financée annuellement sous réserve du vote du budget, comme suit :

- 2021 : 100 800 €
- 2022 : 165 800 €

- 2023 : 174 800 €

Cette subvention pourra servir de levier pour rechercher des financements complémentaires indispensables pour assurer la réalisation de l'activité de l'Afpa dans son ensemble ainsi que son équilibre économique.

Elle pourra ainsi servir de contrepartie pour équilibrer l'ingénierie financière d'actions ou de projets constituant l'activité de l'AFPA.

Ainsi, la subvention de la Collectivité de Corse associée aux autres financements : des Missions Nationales de Service Public par l'Etat, de Pôle Emploi ou de tout autre organismes public, parapublic, institutionnel, paritaire ou établissement privé, constitue les recettes de l'Etablissement Public AFPA en Corse.

Le montant de cette subvention pourra être réévalué sur la base d'avenants afin de mettre en œuvre des réponses spécifiques à des besoins émanant d'un ou de plusieurs territoires, de secteurs économiques ou d'une politique publique favorisant l'inclusion sociale et/ou l'emploi ( Plan d'Investissement dans les compétences)

### **ARTICLE 8 : Financement et conditions d'utilisation de la plateforme metis**

L'Afpa s'engage à mettre à disposition auprès de la Collectivité de Corse une plateforme de formation en ligne (LMS) « Metis Corsica » à destination des organismes de formation en Région.

La mise en œuvre de cette plateforme se découpe en plusieurs phases :

#### **2021 Préparation et mise à disposition d'une première version de la plateforme « Metis Corsica V0 »**

- La création et la mise en œuvre d'un modèle de plateforme
- Le développement des fonctionnalités (en lien avec les experts techniques des systèmes d'informations de la collectivité de Corse)
- L'adaptation fonctionnelle avec un panel d'organismes de formation volontaires (Bac à sable, tests...)
- L'Accompagnement et formation à Metis et à la fonction Administration
- Le Pilotage Des Systèmes Informations (DSI), Expert fonctionnel, Expert technique

#### **2022 Déploiement de la plateforme « Metis Corsica V1 »**

- L'administration de la plateforme et la hot line
- La formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques des organismes de formation
- La mise en œuvre des évolutions fonctionnelles

#### **2023 Exploitation de la plateforme « Metis Corsica »**

- L'administration et la hot line
- L'accompagnement des équipes pédagogiques des organismes de formation
- L'adaptation fonctionnelle

## Modalités financières de mise en œuvre de la Plateforme Métis

	2021	2022	2023	Financement via le Volet Ingénierie Art 4 Subvention de fonct. 2021-2023	Financement additionnel via Avenant Utilisation Plateforme Métis	
BUILD	Création et adaptation de la plateforme et mise en œuvre	18 615 €		X		
	Adaptation fonctionnelle (hypothèse projection evolution)	33 000 €	50 000 €	50 000 €	X	
	Accompagnement et formation à Metis et à la fonction Administration (10 jours)	9 000 €			X	
	Pilotage DSI, Expert fonctionnel, Expert technique	30 000 €			X	
	<b>Sous-Total Build</b>	<b>90 615 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>X</b>	
RUN	Infogérance	10 800 €	10 800 €	10 800 €	X	
	Hébergement (AWS) sur la base de l'architecture Métis (AWS) (2 envir Prod, Pprod) sans les flux, les ressources, les caches (Hypothèse)	90 000 €	90 000 €	99 000 €		X*
	Outil Visio (ex licence Blackboard) sur la base contrat avec 15 000 utilisateurs max	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer		X
	Formation, accompagnement, assistance		65 000 €	65 000 €	X	
	Serveur messagerie	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer		X
<b>Sous-Total Run</b>	<b>100 800 €</b>	<b>165 800 €</b>	<b>174 800 €</b>			

\*Montant pouvant varier en fonction de l'option d'hébergement de la plateforme (Afpa ou Cdc)

Montant triennal financé via le Volet Ingénierie Art 4 Subvention de fonct. 2021-2023	320 615 €
Montant triennal additionnel financé via Avenant pour l'utilisation Plateforme Métis	311 400 €

### ARTICLE 9 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'AFPA s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

L'AFPA s'engage en outre, en respectant la charte graphique de la Collectivité de Corse, à mentionner le soutien financier de la Collectivité de Corse sur tout document officiel destinés à des tiers et relatifs aux actions subventionnées.

Sans préjudice des dispositions de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001 pris pour son application, la Collectivité de Corse et l'AFPA s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel communiqués à titre confidentiel et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'une ou l'autre partie.

### ARTICLE 10 : Modalités de versement de la subvention

La contribution de la Collectivité de Corse sera imputée sur le chapitre 932, fonction 25, compte 657382, programme 4211 du budget de la Collectivité de Corse.

Chacune des enveloppes détaillées à l'article 7 de la présente convention, sera versée chaque année par la Collectivité de Corse, en fonction des crédits de paiement disponibles, sur la base d'appels de fonds effectués par l'AFPA.

Les paiements seront effectués sur le compte de l'AFPA EPIC REGION CORSE - Société Générale Ajaccio Mezzavia - IBAN FR76 30003 00274 00037272172 50 SIRET : 300 599 123 02023



## **ARTICLE 11 : Modalités de contrôle**

L'AFPA présentera les pièces justificatives des dépenses et tous les autres documents dont la production est jugée utile à la vérification de l'utilisation de la subvention, conformément à son objet.

L'Afpa s'engage à renseigner l'applicatif de gestion de suivi des parcours financés par la Collectivité de Corse pour chaque demandeur d'emploi entré sur son dispositif.

A l'issue de chaque action, un compte rendu qualitatif et quantitatif sera produit et transmis à la Collectivité de Corse.

L'AFPA est tenue de présenter à la Collectivité de Corse, dans un délai de trois mois suivant le terme de la présente convention, un bilan final attestant de l'utilisation de la subvention et de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la convention.

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place. A cette fin, l'AFPA s'engage à donner au personnel de la Collectivité de Corse, ainsi qu'aux personnes mandatées par elle, un droit d'accès approprié à ses locaux.

En cas d'inexécution ou d'exécution partielle du programme, le concours de la Collectivité de Corse sera révisé au prorata des dépenses effectivement consenties, le trop-perçu éventuel fera l'objet d'un recouvrement de l'indu.

L'AFPA de Corse s'engage à rendre destinataire la Collectivité de Corse des comptes financiers annuels de l'AFPA, approuvés par le commissaire aux comptes de l'AFPA.

L'AFPA s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans, à compter du paiement du solde par la Collectivité de Corse.

## **ARTICLE 12 : Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

## **ARTICLE 13 : Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Bastia.

## **ARTICLE 14 : Dispositions finales**

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention, à l'exception de l'objet, sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur validité.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Sous réserve d'une éventuelle modification par voie d'avenant dans les conditions posées à l'article 10, la présente convention exprime les obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans la présente convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

**ARTICLE 15 : Durée de la convention**

La présente convention expire au 31 décembre 2023.

Aiacciu, le

**La Directrice Générale  
de l'AFPA**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse  
U Presidente**

**Pascale D'ARTOIS**

**Gilles SIMEONI**



Formations	Établissement pénitentiaire	Numéro de marché	effectifs min	effectifs max	centre attributaire	Date démarrage 1	Date de Fin
Pré qualification métiers du bâtiment session 1 :	centre pénitentiaire de Borgo	20DC439	5	10	CFA Haute Corse	01-mars-21	14-déc-21
Pré qualification métiers du bâtiment session 2 :	centre pénitentiaire de Borgo	20DC440	5	10	CFA Haute Corse	en attente de date ( septembre 2021)	
Pré qualification métiers du bâtiment :	maison d'arrêt d'Ajaccio	20DC441	4	8	Greta 2A	25-janv-21	30-nov-21
Action qualifiante agent de propreté et d'hygiène :	centre pénitentiaire de Borgo	20DC442	5	10	Greta 2B	01-févr-21	20-sept-21
commis de cuisine :	maison d'arrêt d'Ajaccio	20DC443	5	10	Greta 2A	25-janv-21	30-sept-21
action qualifiante en cuisine de collectivités :	centre pénitentiaire de Borgo	20DF1566	5	10	Greta 2B	en attente de date (octobre 2021)	
CACES engins de chantier R482 session 1 :	centre de détention de Casabianda	20DF1567	5	10	TAC formation	15-mars-21	19-mars-21
CACES engins de chantier R482 session 2 :	centre de détention de Casabianda	20DF1568	5	10	TAC Formation	31-mai-21	04-juin-21
CACES engins de chantier R389 session 1 :	centre de détention de Casabianda	20DF1569	5	10	TAC Formation	en attente de date ( septembre 2021)	
Action qualifiante métiers de l'agriculture :	centre de détention de Casabianda	20DC444	6	12	CFPPA Borgo	en attente de date (septembre 2021)	
			50	100			

Secteur	N° Canif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pric	Mod Peda	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin
ACC	94F2001259	11052	15041	20131	Act'Jeunes # la base libre service	2	ML		AJACCIO	300	300	0	12	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001260	11052	15041	20088	Act'Jeunes # la base libre service	2	ML		BASTIA	300	300	0	12	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001263	12046	15041	20132	CLEA formation libre service		ML		AJACCIO	450	450	0	20	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001261	11052	15041	21005	Act'Jeunes # la base libre service	2	ML		POVO	300	300	0	12	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001264	12046	15041	20087	CLEA formation libre service		ML		BASTIA	450	450	0	15	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001265	12046	15041	20185	CLEA formation libre service		ML		CORTE	450	450	0	5	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001266	12046	15041	20206	CLEA formation libre service		ML		GHISO	450	450	0	5	1			04/01/21	17/12/21
ACC	94F2001267	12046	15041	21003	CLEA formation libre service		ML		ILE ROUSSE	450	450	0	5	1			04/01/21	17/12/21
BTPI	94F2001298	11053	22416	20130	Plateforme découverte des métiers du bois		P		AJACCIO	455	295	160	16	1	5		04/01/21	17/12/21
CBE	94F2001300	9659	35035	21001	Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités (CCP1 SA)		ML	4	AJACCIO	377	272	105	6	1	6		11/01/21	26/03/21
SAPE	94F2001254	11833	42056 44028	20133	Accompagner les personnes en situation de handicap (CCS HANDICAP)	1	P	3	AJACCIO	140	140	0	12	1	4		11/01/21	05/02/21
TLHR	94F2000717	10647	42757	20082	Barman-Cocktail	1	P		AJACCIO	21	21	0		1	0		11/01/21	13/04/21
ACC	94F2001284	9918	15061	20136	Pass' Pro		ML		AJACCIO	483	350	133	20	1	19		11/01/21	16/04/21
ACC	94F2001279	68784	46253	21004	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique	2	ML	3	ILE ROUSSE	401	401	0	10	1			11/01/21	31/03/21
ACC	94F2001278	68784	46253	20223	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique	2	ML	3	CORTE	401	401	0	6	1			11/01/21	31/03/21
ACC	94F2001271	68753	15031	20208	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	GHISO	249	249	0	0	1			11/01/21	01/03/21
CBE	94F2001339	9667	32663	20082	Comptable Assistant		P	4	BORGO	906	771	135	9	1	9		11/01/21	16/07/21
TLHR	94F2001340	7172	42776 42786	20137	Employée d'étages en hôtellerie		P	3	AJACCIO	630	455	175		4			18/04/21	27/05/21
TLHR	94F2000911	10647	42757	20113	Barman-Cocktail	1	P		POVO	21	21	0	10	1			18/01/21	20/01/21
BTPI	94F2000938	9755	22892	20193	Construire ou modifier les réseaux de télécommunication (CCP Installateur Réseaux en Télécommunication)	1	P	3	CORTE	389	389	0	8	1			20/01/21	08/04/21

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pric	Mod Peda	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin
ACC	94F2001281	68783	46253	20139	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique	2	ML	3	PROPRIANO	399	399	8	8	1		25/01/21	15/04/21	
CBE	94F2001341	9667	32663	20138	Comptable Assistant		P	4	AJACCIO	903	763	140	10	1		25/01/21	30/07/21	
ACC	94F2001269	68779	15031	20090	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	BASTIA	249	249	0	6	1		25/01/21	15/03/21	
ACC	94F2001270	68779	15031	20190	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	CORTE	249	249	0	6	1		25/01/21	15/03/21	
ACC	94F2001282	63805	15061	20089	DICAPE	2	ML	3	BASTIA	1100	1100	8	8	1		25/01/21	17/12/21	
TLHR	94F2001314		42704	20140	Pizzaiolo	1	P		AJACCIO	434	280	154	8	2		01/02/21	28/04/21	
TLHR	94F2001308	68812	21510	21005	Connaissance des Vins	1	P		ILE ROUSSE	140	140	0	10	2		01/02/21	26/02/21	
TLHR	94F2001307	68812	21510	20141	Connaissance des Vins	1	P	3	AJACCIO	140	140	0	12	2		01/02/21	26/02/21	
TLHR	94F2001309	68812	21510	21003	Connaissance des Vins	1	P	3	POVO	140	140	0	12	2		01/02/21	26/02/21	
ACC	94F2001297	68779	15031	21004	Start' Pro	2	ML	3	POVO	175	175	0	6	2		08/02/21	12/03/21	
ACC	94F2001292	11052	15004	21006	PPL Préparatoire Professionnelle langagière	2	ML	3	POVO	374	374	6	6	2		08/02/21	22/04/21	
ACC	94F2001283	63805	15061	21003	DICAPE	2	ML	3	GHISO	1100	1100	8	8	2		15/02/21	17/12/21	
ACC	94F2001294	68779	15031	20143	Start' Pro	2	ML	3	AJACCIO	183	183	0	6	2		16/02/21	23/03/21	
ACC	94F2001287	9918	15061	20209	Pass' Pro		ML		GHISO	452	452	8	8	2		22/02/21	26/05/21	
ACC	94F2001288	9918	15061	21006	Pass' Pro		ML	3	ILE ROUSSE	452	452	8	8	2		22/02/21	26/05/21	
ACC	94F2001286	9918	15061	20186	Pass' Pro		ML		CORTE	452	452	8	8	2		22/02/21	26/05/21	
ACC	94F2001285	9918	15061	20091	Pass' Pro		ML		BASTIA	452	452	20	20	2		22/02/21	26/05/21	
ACC	94F2001290	9918	15061	20134	Pass' Pro		ML		PROPRIANO	452	452	8	8	2		22/02/21	26/05/21	
TLHR	94F2100058	9637	21528	21021	Elaborer les pâtisseries et entretiens de restaurants	1	P	3	AJACCIO	265	265	10	10	3		01/03/21	23/04/21	
ACC	94F2001295	68972	15031	20092	Start' Pro	2	ML	3	BASTIA	175	140	35	10	3		01/03/21	02/04/21	
ACC	94F2001296	68972	15031	20214	Start' Pro	2	ML	3	GHISO	175	140	35	6	3		01/03/21	02/04/21	
TLHR	94F2001310	68384	42732	20076	Cuisine Corse	1	P	4	ILE ROUSSE	140	140	8	8	3		01/03/21	26/03/21	



Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode offre	N° offre	Offre	Pric	Mod Peda	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin		
ENV	94F2004299	69049	42592	20243	Ambassadeur-du-té	1	P	3	CORTE	273	273		8	3			01/03/21	23/04/21
ACC	94F2001272	68779	15031	21007	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	ILE ROUSSE	253	253		6	3			08/03/21	27/04/21
CBE	94F2001301	9645	32047	20093	Compétences Entrepreneuriales	1	ML	3	BORGO	569	569		8	3			08/03/21	01/07/21
ACC	94F2001273	68783	46253	20144	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique	2	ML	3	AJACCIO	401	401	0	12	3			10/03/21	31/05/21
VENT	94F2100034	13007	34549	20142	Plate-forme découverte des métiers du commerce	1	P	3	AJACCIO	314	269	105	12	3			15/03/21	11/06/21
ACC	94F2001284	9918	15061	20145	Pass' Pro		ML		AJACCIO	452	452		20	3			15/03/21	16/06/21
ACC	94F2001289	9918	15061	21007	Pass' Pro		ML		POVO	452	452		8	3			22/03/21	23/06/21
CBE	94F2001304	9698	35949	20146	Secrétaire Comptable		ML	4	AJACCIO	1237	1097	140	4	3			29/03/21	10/12/21
CBE	94F2001302	9698	35015	20147	Secrétaire Assistante Médico Social		ML	4	AJACCIO	1031	891	140	4	3			29/03/21	27/10/21
ACC	94F2001280	68783	46253	21008	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique	2	ML	3	POVO	394	394		8	3			29/03/21	18/06/21
ACC	94F2001291	11052	15004	20094	PPL Préparatoire Professionnelle langagière	2	ML	3	BASTIA	374	300	74	10	3			29/03/21	15/06/21
CBE	94F2001303	9558	24210	20148	Installateur Dépanneur Informatique		ML	3	AJACCIO	903	763	140	10	4			06/04/21	08/10/21
B1P1	94F2100064	11496	24260 22892	21007	Constituer ou modifier les réseaux de télécommunication (CCP Installateur Réseaux en Télécommunication)	1	P	3	CORTE	397	397		10	4			19/04/21	09/07/21
ACC	94F2001268	68765	15031	20149	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	AJACCIO	249	249	0	8	4			19/04/21	09/06/21
ACC	94F2001270	68779	15031	20191	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	CORTE	249	249	0	6	4			19/04/21	09/06/201
TLHR	94F2001306	10647	42757	20150	Barman-Cocktail	1	P		AJACCIO	21	21	0	10	4			20/04/21	22/04/21
ACC	94F2001284	9918	15061	20151	Pass' Pro		ML		AJACCIO	454	454		20	4			26/04/21	29/07/21
ACC	94F2001282	63805	15061	20095	DICAPE	2	ML	3	BASTIA	1100	1100		8	4			26/04/21	17/12/21
TLHR	94F2001306	10647	42757	20152	Barman-Cocktail	1	P		AJACCIO	21	21	0	10	4			27/04/21	29/04/21
ACC	94F2001287	9918	15061	20210	Pass' Pro		ML		GHISO	424	424		8	5			03/05/21	30/07/21
ACC	94F2001288	9918	15061	21009	Pass' Pro		ML	3	ILE ROUSSE	424	424		8	5			03/05/21	30/07/21
ACC		9918	15061	20096	Pass' Pro		ML		BASTIA	424	424		30	5			03/05/21	30/07/21

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pric	Mod Peda	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin
ACC	94F2001286	9918	15061	20187	Pass' Pro		ML		CORTE	424	424		8	5			03/05/21	30/07/21
ACC	94F2001279	68784	46253	21008	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique (CCP Monter et dépanner des appareils de climatisation)		2	3	ILE ROUSSE	404	404		10	5			03/05/21	27/07/21
BTPI			22635	20194	Module climatisation		P	3	CORTE	257	257		6	5			03/05/21	25/06/21
ACC	94F2001278	68784	46253	20224	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique		2	3	CORTE	404	404		6	5			03/05/21	27/07/21
CBE		11056	46253	20153	Plate forme découverte des métiers du numérique		1	P	AJACCIO	369	369	0	12	5			10/05/21	27/07/21
ACC		11052		20154	PPL Préparatoire Professionnelle langagière		2	3	AJACCIO	362	362	0	6	5			18/05/21	30/07/21
CBE		9667	32663	21009	Comptable Assistant		P	4	POVO	984	844	140	10	5			19/05/21	03/12/21
ACC		68779		20153	Start' Pro		2	3	AJACCIO	176	176	0	6	5			19/05/21	23/06/21
ENV		69019	12592	20195	Ambassadeur du tri		1	P	CORTE	272	272		8	5			25/05/21	19/07/21
SAPE		9680	42056	20156	Assistante de vie aux familles			3	AJACCIO	806	526	280	14	5			31/05/21	10/11/21
ACC		68753		20215	Réussir l'examen du code de la route		2	3	GHISO	252	252	0	10	6			07/06/21	27/07/21
ACC		68779		20097	Réussir l'examen du code de la route		2	3	BASTIA	252	252	0	6	6			07/06/21	27/07/21
ACC		68779		21010	Réussir l'examen du code de la route		2	3	ILE ROUSSE	252	252		6	6			07/06/21	27/07/21
CBE		9698		20157	Assurer les travaux courants de comptabilité (CCP SC)		2	4	AJACCIO	440	384	56	4	9			06/09/21	03/12/21
ACC		9918		20098	Pass' Pro		ML		BASTIA	455	455		20	9			06/09/21	07/12/21
ACC		9918		20188	Pass' Pro		ML		CORTE	455	455		8	9			06/09/21	07/12/21
ACC		9918		21011	Pass' Pro		ML	3	ILE ROUSSE	455	455		8	9			06/09/21	07/12/21
ACC		9918		20211	Pass' Pro		ML		GHISO	455	455		8	9			06/09/21	07/12/21
ACC		68784		21012	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique		2	3	ILE ROUSSE	405	405		10	9			10/09/21	03/12/21
ACC		68784		20225	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique		2	3	CORTE	405	405		6	9			10/09/21	03/12/21
BTPI					Cuisiniste		1	P	BORGO	595	595		10				13/09/21	18/01/22
BTPI		9950		20196	Monteur dépanneur en climatisation		P		CORTE	700	595	105	5	9			13/09/21	08/02/22

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pric	Mod Péd	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin
BTP1	7050	22685	20197	20197	Installateur Thermique et Sanitaire		P	3	CORTE	1050	910	140	6	9			13/09/21	20/04/22
BTP1	12622	22211	20220	20220	BIM Modelleur		ML	5	CORTE	1435	1225	210	5	9			13/09/21	11/07/22
CBE	9698	35049	20099	20099	Secrétaire Comptable Module Langues		ML	4	BORGO	1276	1100	176	6	9			13/09/21	08/06/22
BTP1	12702	22252	20221	20221	Technicien Mettreur du Bâtiment (TMB)		ML	4	CORTE	1241	1100	141	5	9			13/09/21	03/06/22
BTP1	7127	31624	20198	20198	Mécanicien Maintenance Automobile		P		CORTE	980	805	175	9	9			15/09/21	07/04/22
ACC	9918		20158	20158	Pass' Pro		ML		AJACCIO	459	459		20	9			15/09/21	17/12/21
SAPE	9680	42056	20199	20199	Assistant de vie aux familles (ADVf)		ML	3	CORTE	770	490	280	12	9			16/09/21	28/02/22
CBE	2763	35015	20102	20102	Secrétaire Assistante Médico Social + Module Langues		ML	4	BORGO	1043	903	140	2	9			20/09/21	26/04/22
ACC	68779		20101	20101	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	BASTIA	253	253	0	6	9			20/09/21	09/11/21
ACC	68779		21013	21013	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	ILE ROUSSE	253	253		6	9			20/09/21	09/11/21
ACC	68779		20192	20192	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	CORTE	253	253	0	6	9			20/09/21	09/11/21
ACC	68753		20216	20216	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	GHISO	253	253	0	10	9			20/09/21	09/11/21
VENT			20159	20159	Plate forme découverte des métiers du commerce	1	P		AJACCIO	440	335	105	8	9			20/09/21	17/12/21
ACC	63805		20100	20100	DICAPE	2	ML	3	BASTIA	1100	1100		8	9			20/09/21	06/05/22
SAPE	13283	42093	20160	20160	Agent de service medico social	1	P	3	AJACCIO	456	316	140	8	9			22/09/21	23/12/21
ACC	68765		20161	20161	Réussir l'examen du code de la route	2	ML	3	AJACCIO	246	246	0	8	9			22/09/21	10/11/21
ACC	68779		21010	21010	Start' Pro	2	ML	3	POVO	175	175	0	6	9			27/09/21	29/10/21
BTP1	9783	24066	20201	20201	Electricien d'équipement du bâtiment		P	3	CORTE	980	810	170	13	9			27/09/21	20/04/22
CBE	9698	32663	20200	20200	Secrétaire Comptable (Mix learning)		ML	4	CORTE	1190	1050	140	10	9			27/09/21	03/06/22
CBE	11519	35071	20162	20162	Employé administratif et d'accueil		ML	3	AJACCIO	820	667	153	8	10			04/10/21	25/03/22
TLHR	9637	35071	20163	20163	Cuisinier		P	3	AJACCIO	1120	969	151	20	10			04/10/21	25/05/22
CBE	9698		20164	20164	Assurer les travaux courants de comptabilité (CCP SC)		P	4	PROPRIANO	440	362	78	6	10			04/10/21	07/01/22

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pric	Mod Péd	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin
BTP1	7104	22062	20202	Maçon			P	3	CORTE	910	805	105	9	10			04/10/21	12/04/22
BTP1	13150	22486	20203	Réaliser les travaux d'aménagement intérieur d'un bâtiment (CCP Agent Entretien du Bâtiment)			P		CORTE	253	253	0	3	10			04/10/21	24/11/21
CBE	9914	32688	20165	Gestionnaire de Paie			P	4	AJACCIO	910	700	210	10	10			06/10/21	14/04/22
ACC	11052		20166	PPL Préparatoire Professionnelle langagière		2	MIL	3	AJACCIO	369	369	0	6	10			06/10/21	21/12/21
ACC	68783		20167	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique		2	MIL	3	PROPRIANO	412	412		8	10			06/10/21	05/01/22
CBE	10293	33052	20182	Assistante ressources humaines			MIL	3	AJACCIO	1028	880	148	8	10			11/10/21	13/05/22
CBE	9914	32688	20204	Gestionnaire de Paie			P	4	CORTE	910	700	210	9	10			11/10/21	20/04/22
ACC	68783		20183	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique		2	MIL	3	AJACCIO	412	412	0	12	10			13/10/21	12/01/22
CBE	9800	31051	20184	Installation et configuration d'un service réseaux (CCP TAI)			MIL	4	AJACCIO	517	377	140	10	10			18/10/21	07/02/22
ACC	63805		21004	DICAPE		2	MIL	3	GHISO	1100	1100		8	10			18/10/21	08/06/22
TLHR	10900	42654	20185	Guide accompagnateur			P	4	AJACCIO	1015	794	221	10	10			25/10/21	25/05/22
TLHR	11503	42623	20186	Animateur Loisirs tourisme			P	4	AJACCIO	992	771	221	10	10			25/10/21	20/05/22
ACC	9918		20135	Pass' Pro			MIL		PROPRIANO	463	463		8	10			25/10/21	02/02/22
ENV	69059		20205	Agent d'exploitation en eau et assainissement		1	P	3	CORTE	432	330	102	7	10			26/10/21	28/01/22
TLHR	9577	42797	20188	Gouvemante en Hôtellerie			P	4	AJACCIO	853	631	222	9	11			02/11/21	29/04/22
TLHR	9577	42797	21011	Gouvemante en Hôtellerie			P	4	POVO	853	631	222	8	11			02/11/21	29/04/22
ACC	68783		21012	Compétences Bureautiques et Agilité Numérique		2	MIL	3	POVO	405	405		8	11			02/11/21	28/01/22
TLHR	9664	42788	20189	Réceptionniste en Hôtellerie			P	4	AJACCIO	923	708	215	10	11			08/11/21	20/05/22
TLHR	9664	42788	21013	Réceptionniste en Hôtellerie			P	4	POVO	923	708	215	10	11			08/11/21	20/05/22
ACC	11052		21014	PPL Préparatoire Professionnelle langagière		2	MIL	3	POVO	366	366		6	11			08/11/21	27/01/22
TLHR	9664	42788	21014	Réceptionniste en hôtellerie			P	4	ILE ROUSSE	923	708	215	12	11			08/11/21	20/05/22
ACC	9918		21015	Pass' Pro			MIL		POVO	463	463		8	11			09/11/21	16/02/22

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Mod Péd	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
														Pnc	Mod Péd	Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin
ACC		68972		20103	Start' Pro	2	ML 3	BASTIA	175	140	35	10	11			15/11/21	17/12/21
ACC		68972		20226	Start' Pro	2	ML 3	GHISO	175	140	35	6	11			15/11/21	17/12/21
ACC		9918		20190	Pass' Pro		ML 3	AJACCIO	455	455	0	20	11			15/11/21	18/02/22
TLHR		68812		21015	Connaissance des Vins	1	P 3	ILE ROUSSE	140	140	0	10	11			15/11/21	10/12/21
TLHR		68812		20191	Connaissance des Vins	1	P 3	AJACCIO	140	140	0	12	11			22/11/21	17/12/21
TLHR		68812		21016	Connaissance des Vins	1	P 3	POVO	140	140	0	12	11			22/11/21	17/12/21
TLHR		64676		21016	Yield Management	1	P 4	ILE ROUSSE	28	28	0	10	11			22/11/21	25/11/21
TLHR		68915		21017	Yield Management	1	P 4	POVO	28	28	0	12	11			29/11/21	02/12/21
TLHR		66053		20192	Plateforme Langues et Patrimoine		P	AJACCIO	693	545	148	10	12			06/12/21	29/04/22
TLHR		66053		21019	Plateforme Langues et Patrimoine		P	POVO	693	545	148	10	12			06/12/21	29/04/22
ACC		9918		20104	Pass' Pro		ML	BASTIA	451	451	0	30	12			06/12/21	10/03/22
ACC		9918		20189	Pass' Pro		ML	CORTE	451	451	0	8	12			06/12/21	10/03/22
ACC		9918		21017	Pass' Pro		ML 3	ILE ROUSSE	451	451	0	8	12			06/12/21	10/03/22
ACC		9918		20212	Pass' Pro		ML	GHISO	451	451	0	8	12			06/12/21	10/03/22
TLHR		66053		20193	Plateforme Langues et Patrimoine		P	PROPRIANO	693	545	148	8	12			06/12/21	29/04/22
TLHR		64676		20205	Yield Management	1	P 4	BORGO	28	28	0	10	12			06/12/21	10/12/21
TLHR		10647		20106	Barman-Cocktail	1	P	BORGO	21	21	0	8	12			07/12/21	09/12/21
TLHR		10647		21018	Barman-Cocktail	1	P	POVO	21	21	0	10	12			13/12/21	15/12/21
TLHR		68812		20107	Connaissance des Vins	1	P	BORGO	140	140	0	12	12			13/12/21	14/01/22
TLHR		64676		20194	Yield management	1	P 4	AJACCIO	28	28	0	12	12			13/12/21	16/12/21
BTPI		11496		24260-22892	Construire ou modifier les réseaux de télécommunication (CCP Installateur Réseaux en Télécommunication)	1	P 3	CORTE	389	389	0	10					

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pric	Mod Péd	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage	
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin
ACC					DICAPE	2	ML		AJACCIO				8					
TLHR		66118	15234		Plate forme accueil langues (Lingue è stantu)	1	P	4	ILE ROUSSE	932	792	140	10					
TLHR		66118	15234		Plate forme accueil langues (Lingue è stantu)	1	P	4	GHISO	932	792	140	10					
TLHR		66118	15234		Plate forme accueil langues (Lingue è stantu)	1	P	4	BORGO	932	792	140	10					
TLHR		66384	42752		Cuisine Corse	1	P	4	GHISO	140	140		8					
TLHR		68812	21510		Connaissance des Vins	1	P		GHISO	140	140	0	10					
TLHR		68812	21510		Connaissance des Vins	1	P		GHISO	140	140	0	10					
TLHR		9664	42788		Receptionniste en Hôtellerie Patrimoine	1	P	4	GHISO	980	700	280	8					
ACC					Passatourisme - libre service	2	ML		AJACCIO	0			6					
TLHR					Conciergerie	1	P		ILE ROUSSE	0			6					
ACC					Plate forme de couverte des métiers de la mer	2	P		AJACCIO	0			6					
TLHR		66053			Ambassadeur du Tourisme	1	P		AJACCIO	0			10					

Secteur	N° Carif	Code Produit	formacode	N° offre	Offre	Pnc	Mod Peda	Niv	Localisation	Hts Totale	Hts Centre	Hts Pae	Commande Prévisionnelle	Mois	NBRE STAG. REEL		Stage		
															Nb Stagiaires Début	Nb Stagiaires Fin	Date début	Date de fin	